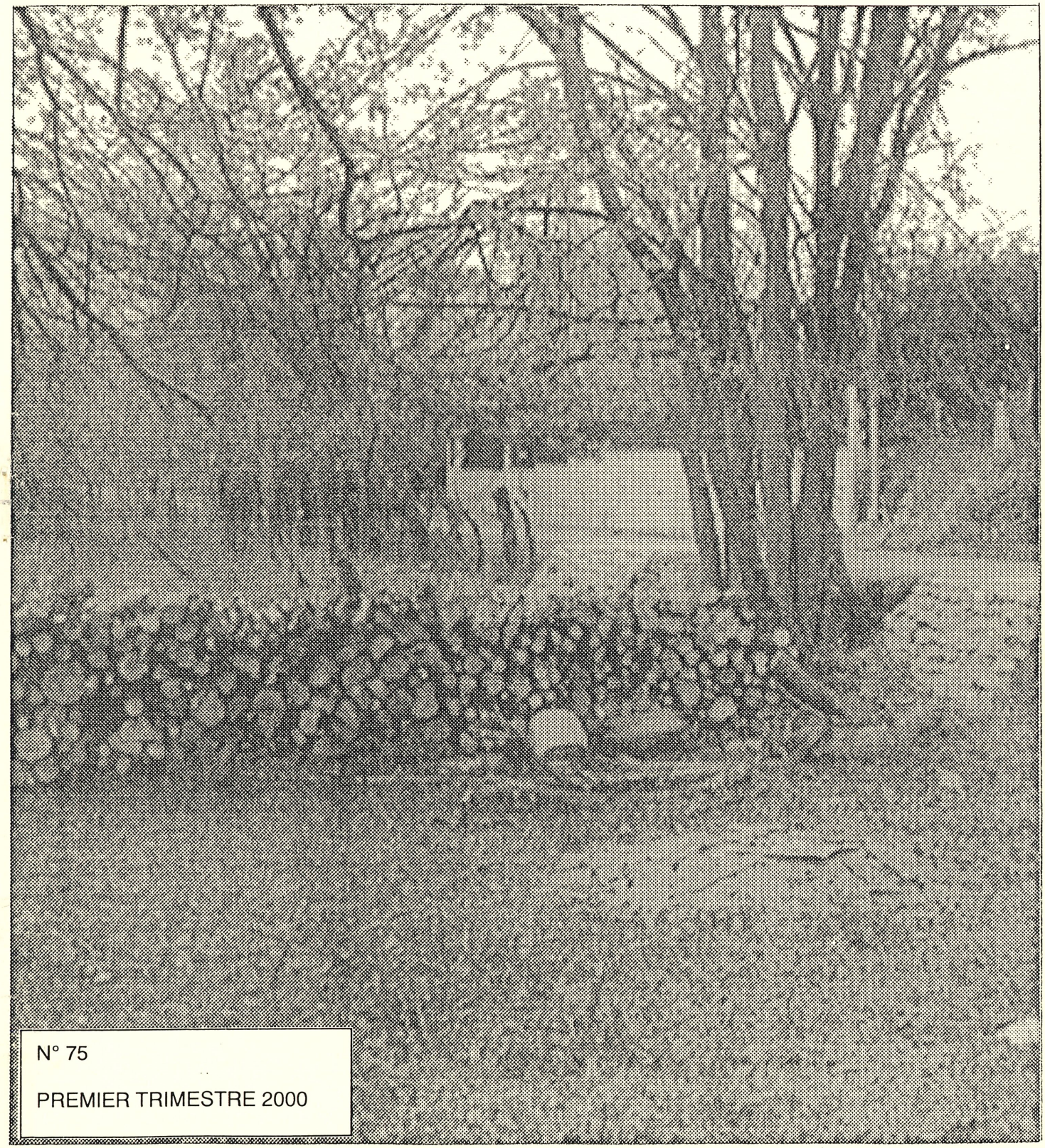
BUSSAC info



N° 75

PREMIER TRIMESTRE 2000

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 75

PREMIER TRIMESTRE 2000

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur en chef:
M.C. Pommier

Comité de rédaction:
M.C. Allinand, M.J. Chapuis, B. Gaillard.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 17 février 2000

7 Conseil municipal du 30 mars 2000

Informations locales

10 Etat civil – Recensement militaire – Association Melody

11 Nouvelles de l'école

15 Bibliothèque – Photos-travaux

18 Bref et vrac

20 Dernière minute

Foyer rural

21 1980-2000, le Foyer rural a 20 ans

22 Boule bussacaise

23 Jumelage – Gymnastique volontaire

En couverture : chemin de Montvollant, travaux d'après tempête.

ERRATUM : LA FETE DE L'ECOLE AURA LIEU LE SAMEDI 17 JUIN ET NON PAS LE 11.

A VENDRE
TERRAINS A BATIR
Environ 1000m2 chacun.
95F TTC/m2 viabilisé
Dans lotissement communal des Grands Champs.
S'adresser à la mairie.

On signale la présence d'un « poisson d'avril » dans ce numéro de Bussac info.

A vendre
Chiots

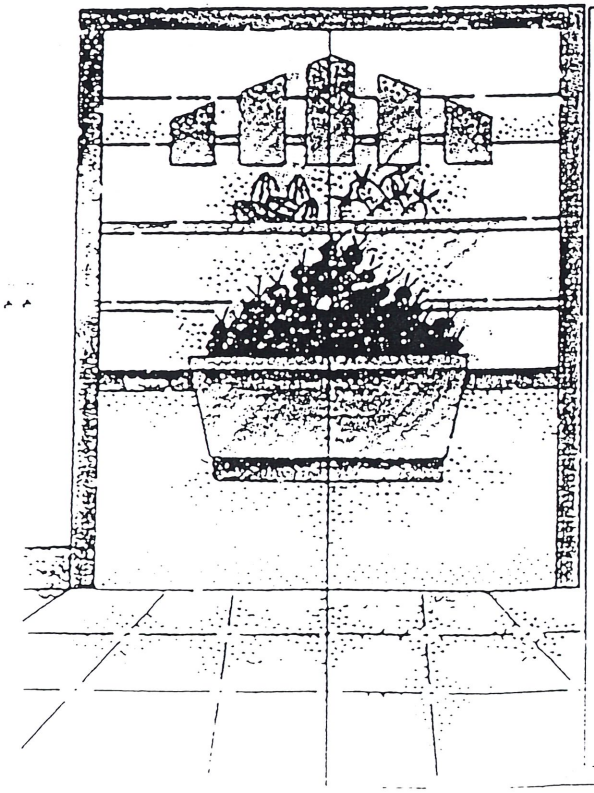
Tél. : 05 46 94 88 42

RONDE DE SAINTONGE
(rallye automobile annuel)
22 juillet 2000

Du compost (en vrac) à votre disposition gratuitement, jusqu'à la fin de l'année : déchetterie des Arcivaux (dans la limite de 30 litres) et usine de Chermignac (dans la limite de 200kg).

Jacques MENUET
Plâtrerie, carrelage, plaques de plâtre,
Escalier sur voûte sarrasine
Cheminée
1 chemin des motillons
17100 Bussac/Charente
tèl. : 05 46 93 46 75

Le point Multi – Service
ALIMENTATION GENERALE C. MENAUD



EPICERIE
TABAC
PRESSE
DEPOT GAZ
DEPOT PHOTO
JEUX / LOTO
RELAIS GROUPAMA
POINT VERT
FAX / MINITEL
PHOTOCOPIEUR
INFORMATION
ORGANISMES SOCIAUX
RELAIS SNCF
Cartes horaires
Réservations
LE ROUTE PARGNAC

Editorial

La prolongation de la piste cyclable vers la Grand'Porte s'achève, le gros œuvre de l'extension du groupe scolaire est en cours de construction, l'aménagement du carrefour de la Croix devrait démarrer prochainement tandis que la fin de cette année pourrait voir l'effacement des réseaux sur la majeure partie du Vieux Bourg.
Au cours de leur réalisation ces différents chantiers vont quelque peu perturber notre vie quotidienne ; achevés, ils contribueront à renforcer la sécurité et à améliorer encore la qualité de l'accueil dans notre commune.
Bien sûr il s'agit là d'opérations financièrement lourdes qui avaient fait l'objet de demandes de subventions antérieures. L'attribution récente de ces subventions explique la proche succession de ces opérations. Mais l'essentiel n'est-il pas qu'elles soient réalisées ?
Le prochain Bussac info, dans le cadre de la présentation du budget 2000, rendra compte de leur financement. Cependant je veux dès à présent vous informer des principales modifications apportées à la fiscalité locale (contribution directe) à la suite des décisions prises par la Communauté de Communes du Pays Santon.

Cette fiscalité locale s'appuie sur quatre taxes : taxe d'habitation (TH), taxe sur le foncier bâti (FB), taxe sur le foncier non bâti (FNB), taxe professionnelle (TP).
Jusqu'à présent votre avis d'imposition dans le calcul du détail des cotisations faisait apparaître, pour chacune de ces taxes, une part « commune » et une part « intercommunalité ».
Considérant que la disparité des taux de taxe professionnelle (de 4,56% à 20,90%) au niveau d'un même bassin d'activité n'était pas justifiée, la CDC a décidé de faire le choix d'une taxe professionnelle unique (TPU) au niveau de son territoire. Ce choix a par ailleurs pour conséquence – non négligeable – une augmentation sensible des concours de l'Etat au niveau de la CDC.
Le taux de cette TPU, à partir des taux moyens de TP a été fixé à 15,16.
Afin d'en atténuer l'incidence il sera procédé à un lissage sur une période de 12 années. Il en résultera pour les entreprises bussacaises une augmentation – peu sensible – de 0,41% par an. Cette TPU étant perçue par l'intercommunalité, en retour, celle-ci ne percevra plus les trois autres taxes. Afin que chacune des collectivités y retrouve ses ressources antérieures, les taux communaux reprendront les anciens taux CDC, une dotation de compensation assurera l'équilibre.
En fait l'augmentation apparente des taux communaux n'entraînera pas d'accroissement de la pression fiscale.
Par contre l'accroissement des dotations d'Etat perçues par la CDC permettra le versement d'une dotation de solidarité aux communes membres (dont la nôtre).

Je suis conscient du caractère rébarbatif de ces explications mais il me paraissait nécessaire de vous les apporter.

Guy Chapuis

Conseil municipal du 17 février 2000

ORDRE DU JOUR :
1- Modification du Plan d'Occupation des Sols, approbation.
2- Révision du Plan d'Occupation des Sols.
3- Groupe scolaire, demande de subvention pour la restructuration de la restauration.
4- Réfection de la couverture des logements de l'école.
5- Répartition du produit des concessions de cimetière.
6- Recensement agricole 2000.
7- Travaux chemin de Montvollant, demande de subvention d'équipement pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques.
8- Questions diverses.

1- Modification du Plan d'Occupation des Sols, approbation.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.123-4 et R. 123-34 ;

Vu la délibération en date du 5 septembre 1978 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols, celles du 17 février 1988, du 21 juin 1990, du 17 juin 1992, du 30 juin 1994 et du 27 mars 1996 ayant approuvé les modifications et celles du 26 février 1980 et du 18 juillet 1984 ayant approuvé les révisions,

Vu l'arrêté municipal en date du 10 décembre 1999 mettant le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols à l'enquête publique,

Vu l'arrêté municipal en date du 6 janvier 2000 prolongeant l'enquête publique,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que la modification du Plan d'Occupation des Sols, telle qu'elle est présentée au Conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article R. 123-34 du Code de l'Urbanisme,

Après avoir délibéré,
Le Conseil municipal :décide d'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois, et d'une mention dans deux journaux conformément aux articles R.123-11 et R.123-34. Le Plan d'Occupation des Sols approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture.

La présente délibération est exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Sous-Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification du Plan d'Occupation des Sols, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications,

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

"Le commissaire enquêteur note que le projet en cause présente d'importants et nombreux avantages pour la collectivité et aucun inconvénient, d'où un intérêt général évident. L'utilité publique de ce projet est donc réelle".

2- Révision du Plan d'Occupation des Sols.

Le Maire expose au Conseil qu'il y a trois possibilités de choix pour cette procédure de révision, selon que la Commune se réserve les compétences ou bien les délègue ou les transfère. Le Conseil municipal porte son choix sur la deuxième possibilité rédigée comme suit :

Monsieur le Maire expose que la révision du POS est rendue nécessaire en raison de la saturation des zones NB.

Considérant que le Plan d'Occupation des Sols a été approuvé le 5 septembre 1978 et qu'il a depuis fait l'objet de deux révisions en date du 26 février 1980 et du 18 juillet 1984 et de six modifications en date du 17 février 1988, 21 juin 1990, 17 juin 1992, 30 juin 1994, 27 mars 1996 et 17 février 2000.

- qu'il y a lieu de mettre en révision le Plan d'Occupation des Sols sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles R.123-35 et suivants du code de l'urbanisme,

- qu'il y a lieu de fixer les modalités d'association des personnes publiques autres que l'Etat à l'élaboration de la révision du Plan d'Occupation des Sols, conformément à l'article R.123-3 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

a) de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article R.123-35 du code de l'urbanisme.

b) que les personnes autres que l'Etat qui en auront fait la demande, conformément à l'article R.123-6 du code de l'urbanisme, seront associées à l'élaboration de la révision du Plan d'Occupation des Sols lors des réunions d'études qui auront lieu notamment :

- après que le Préfet aura porté à la connaissance du Maire les éléments nécessaires à la révision du POS conformément aux articles R.123-35 du code de l'urbanisme,

- avant que le projet de révision du POS ne soit arrêté par le Conseil municipal

- et en tant que de besoin lorsque le Maire le jugera utile.

c) de demander, à monsieur le Président de la Communauté de Communes du pays Santon, conformément à l'article 7.C.1. des statuts de la communauté de communes, et en vertu des dispositions de l'article L.5111.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que les services de la communauté de communes soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer la conduite de la procédure, et de donner tout pouvoir à monsieur le Maire pour choisir le cabinet d'urbanisme chargé de la réalisation des études nécessaires à la révision du POS et au montage du dossier.

d) de donner autorisation à monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration de la révision du POS.

e) de solliciter de l'Etat, conformément au décret n°83-1122 du 22 décembre 1983, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du POS.

f) dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Conformément aux articles R.123-5 et R.123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet, et notifiée :

- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,

- aux Présidents de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,

- aux Maires des communes limitrophes : Saintes, Fontcouverte, Le Douhet, Saint Vaize, Port d'Envaux,

- aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés : Syndicat du Pays de la Saintonge Romane, CDC du Pays santon, Syndicat des Eaux, Syndicat Départemental des Chemins, Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural, CDC du canton de Saint-Porchaire.

Conformément à l'article R.123-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département.

3- Groupe scolaire, demande de subvention pour la restructuration de la restauration.

L'Assemblée étant habilitée à délibérer,

Monsieur le maire expose qu'il a été décidé l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire.

En 1998, un premier dossier de demande de subventions a été transmis pour les travaux de grosses réparations aux locaux scolaires relevant de l'enseignement du 1er degré et notamment ceux relatifs aux salles de classe et aux installations de chauffage du groupe scolaire.

Au cours de l'élaboration du projet, il s'est avéré que des travaux de restructuration de la cuisine et de la salle de restauration étaient nécessaires afin de répondre aux prescriptions des services vétérinaires.

Le coût relatif à la réhabilitation de la restauration est estimé à 353 600 F HT.

C'est dans ce cadre qu'un dossier complémentaire de demande de subventions serait présenté au Conseil Général.

Aussi, monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le dossier complémentaire et de l'autoriser à solliciter l'aide du Conseil Général et à signer tous les documents afférents à cette demande. Le Conseil municipal approuve ces propositions.

4- Réfection de la couverture des logements de l'école.

Le Maire présente au Conseil municipal les deux devis pour la réfection de la couverture des logements sis impasse des Ecoles. Le Conseil retient celle de l'entreprise GARLOPEAU pour un montant de 100 910,00 F TTC.

5- Répartition du produit des concessions de cimetière.

Le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de monsieur le Trésorier en date du 13/01/2000 relative à l'application de l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal décide de continuer à répartir le produit de chaque concession comme suit :

2/3 à la Commune et 1/3 au C.C.A.S.

6- Recensement agricole 2000.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner les membres de la commission chargée de procéder au recensement agricole qui se déroulera entre le 01/10/2000 et le 28/02/2001. Il propose les membres suivants : M. Jean DANIAUD, M. Christian BRUNETEAU, M. Marcel BRETAUD et Mmes Marie-Claude ALLINAND et Christel DANIAUD. Les propositions sont acceptées.

7- Travaux chemin de Montvollant, demande de subvention d'équipement pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la circulaire préfectorale du 11/02/2000 dans laquelle il est prévu que l'Etat vienne en aide aux collectivités locales pour la réparation des dégâts causés par la tempête du 27/12/1999 sur le patrimoine non assurable. Il propose au Conseil de solliciter cette aide pour les travaux à réaliser sur le chemin de Montvollant, pour un montant total de 21 527,10 F TTC. Ces travaux étant à effectuer d'urgence, pour des raisons de sécurité des personnes, le Conseil demande l'autorisation de commencer les travaux avant notification de la subvention comme indiqué dans la circulaire.

8- Questions diverses.

* La course cycliste Bordeaux-Saintes traversera notre commune le 12/03/2000.

* Monsieur DANIAUD fait savoir que les travaux de la piste cyclable devaient commencer le lundi 14 février mais ils sont retardés en raison des intempéries.

* Monsieur SCHAEFFER fait savoir que le trieur a été transporté temporairement chez monsieur DUPUY.

* Faisant référence à un article paru dans un mensuel complaisant, relatif à un échange de correspondance avec le responsable d'une association locale, sous le titre "*Chapuis épinglé*", le journal "Perspectives" n°17 joue de l'ambiguïté du qualificatif pour mettre une nouvelle fois en cause "*l'image du représentant de notre commune*".

Le Maire déplore que par une formule insidieusement diffamatoire le journal "Perspectives" poursuive sa campagne de dénigrement.

A cette occasion il rappelle que c'est pour ce motif que monsieur Yves POUPONNOT, directeur de cette publication (auquel il avait été amené à retirer en 1982 la délégation d'adjoint qu'il lui avait précédemment accordée) fut successivement :

- "*épinglé*" par le Conseil municipal,

- mis en examen,

- renvoyé devant le Tribunal correctionnel,

- condamné par ce Tribunal dans son audience du 28/05/1998,

- confirmé dans cette condamnation par l'arrêt de la Cour d'Appel de Poitiers le 29/10/1998.

Le Maire ne souhaite pas qu'une nouvelle dérive l'oblige à engager une nouvelle procédure.

Conseil municipal du 30 mars 2000

ORDRE DU JOUR :

1- Taxe Professionnelle Unique.
2- Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour du matériel informatique à l'école.
3- Equipement informatique de la Mairie, demande d'aide de l'état au titre de la DGE.
4- Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière.
5- Groupe scolaire, souscription d'une assurance dommages - ouvrage.
6- Passation de l'avenant n°1 au marché de travaux, lot n°12 « chauffage », pour la réalisation de l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire.
7- Personnel communal, création d'un emploi d'agent administratif et modification du tableau des effectifs.
8- Trieur, mise en vente.
9- Aides accordées par le Conseil Général pour la remise en état des biens communaux non assurables.
10- Aides accordées par la Préfecture pour la remise en état des biens communaux non assurables.
11- Subvention pour le dégagement des chemins ruraux.
12- Questions diverses.

1- Taxe Professionnelle Unique.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à partir de cette année la Communauté de Communes du Pays Santon percevra la taxe professionnelle. Le taux moyen communal s'élève à 12,38%, celui de

la Communauté de Communes étant de 2,78%, ce qui donne un total de 15,16%.
Il en résultera pour notre commune, une progression annuelle de 0,41% pour la taxe professionnelle.
Le conseil, après avoir entendu la présentation des modifications apportées par la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique, décide de fixer les autres taux de la manière suivante :

	Taux 99		Taux 2000
	Commune	*CDC*	
Taxe d'habitation	6,30%	2,38%	= 8,68%
Foncier bâti	12,23%	4,92%	= 17,15%
Foncier non bâti	33,07%	8,05%	= 41,12%

L'importance des investissements engagés au titre de cette année 2000 n'entraînera pas d'accroissement de la fiscalité locale. Voir édito en page 3.

2- Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour du matériel informatique à l'école.

En accord avec les enseignants et dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire, le conseil municipal décide de prévoir l'acquisition de 4 ordinateurs pour permettre aux élèves d'être moins nombreux sur chaque site, et de pouvoir se mettre en réseau avec Internet.

Le montant du devis s'élève à 29 387,00 F H.T.

Le conseil municipal constatant que cette acquisition est nécessaire, sollicite une participation de l'Etat au titre la Dotation Globale d'Equipement.

3- Equipement informatique de la Mairie, demande d'aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

Le premier poste acquis il y a maintenant 5 ans ne permet pas d'exploiter les nouveaux logiciels. De plus il convient de mettre les 2 postes en réseau et de permettre l'accès à Internet.

Le montant du devis s'élève à 20 217,00 F H.T.

Le conseil municipal sollicite une aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour cette acquisition.

4- Renouvellement du bureau de l'Association Foncière.

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre reçue de la Sous-Préfecture invitant le Conseil à désigner cinq personnes qui seront membres du bureau de l'A.F.R. Le conseil propose : M. Michel CARTIER, M. Roland DUPUY, M. Paul RHE, M. Pierre Michel JUDET et M. Jean DANIAUD.

5- Groupe scolaire, souscription d'une assurance dommages – ouvrage

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a pris contact avec différentes compagnies d'assurance pour obtenir des propositions de souscription d'une assurance dommage – ouvrage pour le groupe scolaire.

Après examen des différents devis le Conseil municipal retient la proposition de Groupama pour un montant total de 47 525,00 F TTC (garantie complète et assurance dommage aux existants)

6- Passation de l'avenant n°1 au marché de travaux, lot n°12 « chauffage », pour la réalisation de l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire.

L'Assemblée étant habilitée à délibérer,
Monsieur le Maire expose que les marchés de travaux relatifs à l'extension et à la réhabilitation du groupe scolaire ont tous été attribués et que les travaux sont en cours d'exécution.
Le lot n°12 « chauffage » a été notifié à la société GRATACOS-THERMIQUE le 27 décembre 1999.
Le montant de la tranche ferme est de 279 684,66 F TTC, celui de la tranche conditionnelle est de 213 990,23 F TTC.

Le montant total du marché s'élève à 493 674,89 F TTC.
La société GRATACOS-THERMIQUE Sarl a changé de nom pour devenir la société D.L. THERMIQUE.
Aussi, il convient de passer un avenant au marché initial pour accepter cette nouvelle dénomination.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
accepte la nouvelle dénomination de la société,
autorise le Maire à signer l'avenant au marché initial correspondant, pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire et tous documents y afférents.

7- Personnel communal, création d'un emploi d'agent administratif et modification du tableau des effectifs.

Le Maire propose de transformer l'emploi C.E.C affecté au secrétariat en emploi d'agent administratif. Le Conseil municipal, considérant les besoins du service, approuve cette création de poste.
Le tableau des effectifs est ainsi modifié
Secrétaire de Mairie : 1
Agent administratif : 1
Agents d'entretien : 4

8- Trieur à grain, mise en vente.

Le Conseil municipal considérant que le trieur communal n'est plus utilisé par les exploitants et qu'il n'y a plus de local pour le stocker, décide sa mise en vente. Il étudiera toute proposition.

9- Aides accordées par le Conseil Général, pour la remise en état des biens communaux non assurables.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Général peut venir en aide aux collectivités suite aux dégâts causés par la tempête du 27 décembre 1999, pour les biens communaux non assurables.
Il propose de solliciter une subvention pour la remise en état du mur du cimetière, le devis s'élevant à 4 187,50 F H.T.

10- Aides accordées par la Préfecture, pour la remise en état des biens communaux non assurables.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Préfecture lui a fait savoir que le budget du ministère de l'Intérieur prévoit « des subventions d'équipement aux collectivités locales pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques », pour les biens communaux non assurables.
Il propose de solliciter une subvention pour la remise en état du mur du cimetière, le devis s'élevant à 4 187,50 F H.T.

11- Subvention pour le dégagement des chemins ruraux.

Monsieur le Maire expose le courrier de la D.D.A.F, relatif au dégagement de la voirie communale forestière et des pistes D.F.C.I encombrées par la tempête du 27 décembre 1999, pour lequel des aides sont prévues sur la base de montants de travaux forfaitaires de 10 000F/Km pour les routes et pistes forestières et 15 000 F/Km pour les pistes D.F.C.I.
Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Etat	80%
- Autres aides ou autofinancement	20%

Après en avoir entendu l'exposé fait par le Maire, le Conseil municipal :
- sollicite une subvention pour le dégagement de 10 km 560 de voies communales.
- précise que la maîtrise d'ouvrage est communale,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

12- Questions diverses.

Rallye de Saintonge

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le rallye de Saintonge empruntera les chemins de notre commune le 22 juillet. Il fait part de son inquiétude pour ce qui est du chemin de Montvollant où l'arrachage d'arbres par la tempête a sérieusement endommagé la chaussée. Il faudra prévoir une consolidation.

Etat civil



Naissances :

- Valentine PRAT BALAGNA née le 9 janvier, fille de Mme et M. Fabrice PRAT BALAGNA, 5 allée des Chaumes.
- Damien FAVEAU né le 23 janvier, fils de Mme Catherine FAVEAU, 40 chemin des Chagnauds.
- Chloé BERNAZEAU née le 27 janvier, fille de Mme et M. Laurent BERNAZEAU, 5 chemin des roderies.
- Nollan BOMMENSATH né le 25 février, fils de Mme et M. Patrice BOMMENSATH, 7 allée des Chaumes.
- Corentin CLOUZY né le 7 mars, fils de Mme et M. Jean-Michel CLOUZY, 184 route du Val de Charente.

Décès :

- Jean DANIEAU décédé à Jonzac le 16 janvier, précédemment domicilié au 177 route du Val de Charente.
- Marie DUBOIS, veuve de Ernest FAVRE et décédée à Saintes le 8 mars.

Recensement militaire

Il est obligatoire à 16 ans pour les filles et les garçons.

Jeunes gens nés en avril, mai, juin 1984, présentez-vous en mairie, munis du livret de famille dès la date anniversaire de vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour pouvoir assister à la journée d'appel à la préparation à la défense mais aussi pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (examens scolaires, permis de conduire,...) ainsi que pour être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Association Mélody

Le samedi 25 et le dimanche 26 mars se sont déroulées à Verneuil sur Biard près de Poitiers, les épreuves du concours annuel du CAMPC (Centre d'Animation du Poitou Charentes). Quelques jeunes de Bussac ont passé ces épreuves, en voici les résultats.

ORGUE

Catègorie préparatoire 2 : Alison BRUNETEAU, 1er prix avec 210 points.
Catégorie excellence : Emmanuelle LABBE, 1er prix, diplôme d'honneur avec 224 points.

ACCORDEON

Catègorie préparatoire 1 : Cindy MAULAVE, 1er prix médaille d'or avec 180 points.
Catégorie supérieure 3 : Loïc LABBE, 1er prix médaille d'or avec 197 points.

Félicitation a ces jeunes pour leur réussite car la musique est une discipline où il faut beaucoup de travail pour avoir des résultats. Si vous voulez écouter ces jeunes et leurs amis, **rendez-vous à la salle municipale de Bussac le 1er juillet à 19h30 pour l'audition de fin d'année**. Piano, accordéon, orgue se succèderont pour le plaisir de tous. Entrée gratuite.

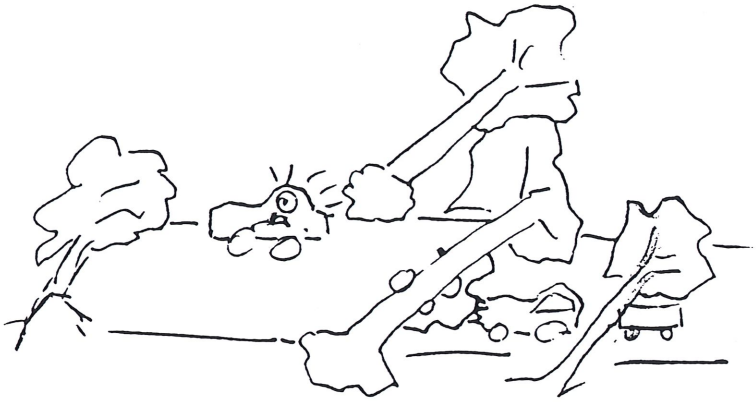
Véronique Gaudin

Nouvelles de l'école

LA TEMPETE

Témoignages des 5,6 ans (classe de Mme Ferrer)

Aujourd'hui mardi 4 janvier 2000, Alison, Gaylord et Maîtresse n'ont toujours pas l'électricité. Alison n'a pas le téléphone.
6 élèves sont absents.



« Quand je roulais dans ma voiture, j'ai vu d'autres voitures écrabouillées par des sapins, et des arbres. Il y avait des trous partout. Les poteaux d'électricité sont tombés. Ca peut faire un raz de marée, le vent de la tempête à la plage. »

Romain CP



« Moi, j'habite à Bussac, chemin des moulins. Il faisait noir. Ma maman était en train de tenir le portail, et papa poussait la voiture. L'arbre est tombé juste devant. J'étais resté tout seul dans la maison avec des coussins sur les oreilles car il y avait trop de bruit dans la cheminée. Maman a voulu voir si je n'avais pas peur. Elle s'est fait une entorse sur la bordure de fleurs qui avait changé de place avec le vent. Il y a aussi des tuiles qui sont tombées, et le chapeau de la cheminée est tombé. Il a fait tombé des tuiles. Je suis allé chez Jérôme pendant que maman allait à l'hopital.

Chez Mamie, à Bussac, une branche est tombée sur le fil électrique : il touchait par terre, ça a barré la route à la voiture de Mamie. »

Alexandre CP

« Maman était partie au travail. Elle avait peur, car elle reculait et un arbre est tombé devant la voiture. Elle ne pouvait pas rentrer à Bussac car des arbres coinçaient la route. Elle a pris un autre chemin, il y avait une dame dans le fossé, maman l'a emmenée à l'hopital. Maman était inquiète car on était 4 enfants seuls à la maison. Après elle a pu passer par la route de Bussac » .

Mélanie CP



« Quand on roulait, un arbre est tombé sur la route, alors papa a tourné sur l'herbe. Il n'y a pas de lumière ni d'eau à la maison. On se douche quand le groupe tourne ».

Alison CP

« L'arbre s'est posé sur la maison de la maman de ma maman. Chez nous, des tuiles sont tombées. J'avais un arbre gros comme ça, il ne reste plus qu'une branche ».

Coraline GS

« Chez moi, il y a le sapin des voisins qui est tombé sur le palier, et le chapeau de la cheminée est tombé ».

Dorian CP



« Le fil de l'électricité est tombé par terre : c'est comme ça qu'il n'y avait plus de lumière ».

Ludivine



« Papa voulait reculer sa voiture. L'arbre est tombé sur le grillage entre le jardin d'Alexandre et le mien. Plein de monde est venu chez moi. On ne pouvait plus sortir ni aller à l'école, ni rien, parce que l'arbre était trop gros ».

Marion GS

« J'ai une tuile qui est tombée sur le plafond, j'ai des trous dans mon plafond. J'ai mon arbre qui est tombé sur la route ».

Gaylord GS

Après la tempête, lundi 10 janvier

« L'important, c'est qu'on est vivants. Y'a des messieurs qui ont enlevé les arbres et les tuiles sur la route. Philippe, le père de Jérôme est venu aider à remettre 3 tuiles et mon père est venu aider Philippe ».

Ludivine CP

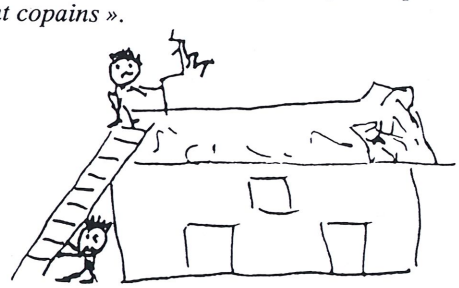


« Mon portail est cassé à cause de la tempête qui a soufflé très, très fort. On ne peut plus le réparer, il faut en racheter un autre. L'antenne d'Alexandre était tombée sur le mur ; Papa est monté sur l'échelle et a réparé l'antenne ».

Marion GS

« Ma parabole s'est penchée. Le papa de Marion l'a réparée parce qu'il voulait aider mon papa : ils sont copains ».

Alexandre CP



« Papa a essayé de réparer l'antenne de télé de ma grand-mère, mais il n'a pas réussi. Papa a coupé l'arbre qui était tombé. Maman, Kévin et moi, on prenait les branches, on faisait un tas et on l'allumait après ».

Alison CP

« Mon papa et mon papy ont réparé l'antenne de la télé. Le papa de Ludivine disait comment était l'image. Mon tonton et le fils de mon tonton ont coupé les arbres tombés sur la route ».

Jérôme CP

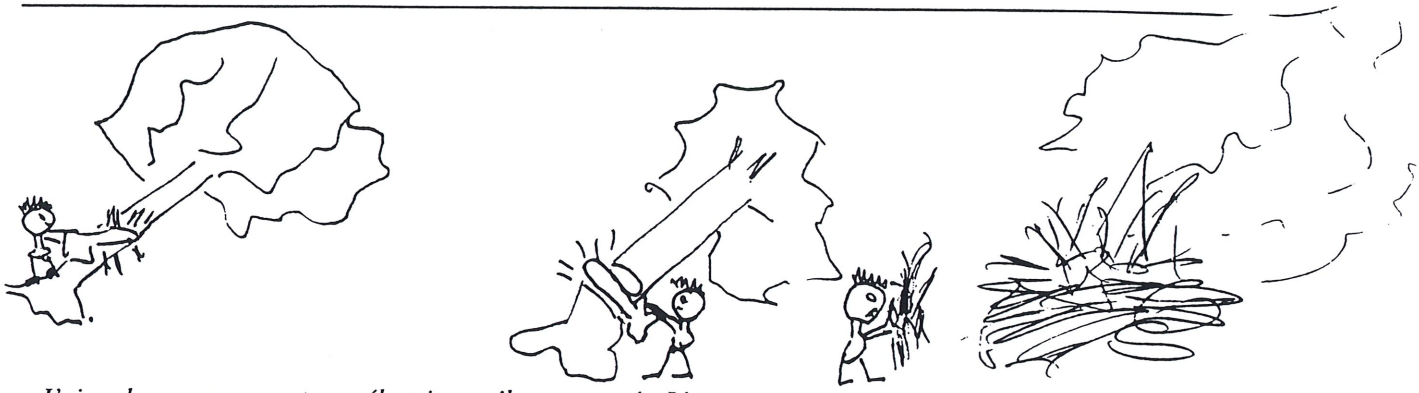


« L'arbre est tombé où on range le bateau. Papa l'a coupé avec la tronçonneuse : on tire sur la ficelle et ça démarre ».

Maxime GS

« Ma maman et mon papa ont remis des tuiles sur le toit ».

Laura CP



« J'ai vu les nouveaux poteaux électriques, ils sont carrés. L'antenne, on n'a pas besoin de la réparer, elle est tordue mais ça marche encore mieux ! C'est la télécommande qui est en panne ».
Romain CP

« Mon papa a réussi à mettre tout seul les tuiles sur la maison et maman lui a donné les tuiles ».
Marine CP

« Mon papa et moi, on a mis des piquets, des vis et de la ficelle pour remettre les arbres droits ».
Thomas GS

CONSEIL D'ECOLE DU 28 MARS 2000

1-Bilan financier

*** Projet d'achats sur budget école.**
- Spectacle "Les 3 chardons"
- Factures librairie
- Fournitures de reliure pour la classe des grands.

*** Etat de consommation des crédits scolaires 1999**
- L'école primaire a reçu du ministère de l'Education Nationale une somme de 1850 Francs pour le projet d'école.

A NOTER : Problème avec la consommation du photocopieur. Diminuer le nombre de photocopies serait souhaitable.

2- Restructuration et extension de l'école.

Déménagement de la classe CM1 - CM2, prévu au mois d'avril 2000.
C'est dans la salle de réunion, au 1er étage de la salle municipale que Mme GANTHY assurera ses cours jusqu'à la fin de l'année scolaire.

3- Questions diverses.

*** Commission menu.**
Objet : Etablissement des menus pour le trimestre à venir.
Intervention de Mme POMMIER pour demander la présence de parents ou autres personnes pour apporter des idées nouvelles à l'élaboration des menus.
Madame MEYZE, diététicienne à l'hôpital de Saintes a proposé son aide, à titre gracieux et assiste depuis quelques temps aux réunions.

***Problème Sanitaire.**
Mme BRUNETEAU fait savoir que de temps en temps l'eau a "un goût" et demande s'il est possible de prévoir l'achat de bouteilles d'eau pour la cantine. M. CHAPUIS informe le Conseil, que l'analyse très régulière, d'ailleurs, fait apparaître une eau de très bonne qualité. Il conseille donc de continuer à la consommer. Par contre une copie de l'analyse pourrait être affichée à côté des menus.

*** Intervenants.**
- Depuis le 1er mars 2000, séances d'anglais pour les CM1-CM2 à raison de 2 fois 45 mn d'anglais par semaine.
Mardi : 15h15 - 16h00
Vendredi : 13h45 - 14h30.
Ces cours sont données par Mme Françoise ARMAND (agréé) et pris en charge par le Ministère de l'Education Nationale.
- Depuis novembre 1999, activité "Chant-Choral" pour les CP-CE1-CE2-CM1-CM2.
Ces cours sont donnés par Mme LEBER, professeur de chant-choral et pris en charge par la Communauté de Communes.
- Séances de "Courses-Orientations" 2 X (6 fois / 1 heure) pour les classes de M. COUDRAY et M. FERRER.
M. GUERAUD, titulaire d'un brevet d'état d'orientation, assure l'initiation. Intervention prise en charge par la Communauté de Communes.
Les enseignants font part de leur satisfaction pour ces différentes interventions, que ce soit au niveau de la qualité des interventions ou au niveau du contact avec les enfants.

*** Piscine**
8 séances de piscine sont prévues.
Début de l'activité : vendredi 7 avril 2000
Fin de l'activité : vendredi 9 juin 2000
Sont concernés : CP-CE1-CE2, c'est à dire le cycle des apprentissages.

*** Projet d'école en cours**
Le conservatoire de musique de Saintes aimerait que la musique pénètre de plus en plus dans les écoles ; d'où un partenariat entre Conservatoire, CDC et Education Nationale. L'avenant du projet d'école pour 2000-2001 sera tourné vers la culture musicale.

*** Effectifs de la rentrée 2000**
Se référer au précédent Conseil d'école.

*** Inscription des 2 ans ½ et modalités.**
Discussion liée à l'accueil de ces enfants.
Ne pas oublier que les travaux de restructuration ne seront peut-être pas terminés lors de la prochaine rentrée scolaire. Par conséquent la nouvelle organisation sera plus fragile pendant quelques mois. Il serait donc souhaitable de se familiariser avec les nouveaux locaux avant d'envisager l'entrée des 2 ans 1/2. La réflexion sur l'admission des 2 ans ½ doit être cordonnée avec l'adaptation aux nouvelles structures. Par conséquent, la question sera ré-examinée au cours de la prochaine année scolaire.

LES GRANDS DE CM1 ET CM2 RACONTENT.

Tombouctou en exposition

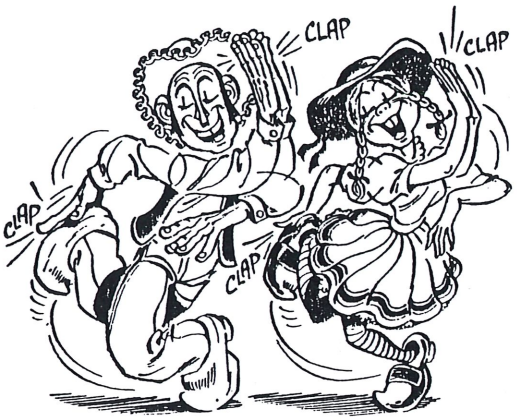
Jeudi 6 avril, Mme Bertrand du comité de jumelage Saintes-Tombouctou, est venue dans la classe des CM1-CM2 pour leur faire découvrir Tombouctou.
Tombouctou est une ville du Mali jumelée avec Saintes depuis 20 ans.
Mme Bertrand a montré une malle qui était remplie d'objets de Tombouctou. Il y avait des voitures en fil de fer, des bijoux, des poupées, des objets de vannerie faits par les enfants de l'école et des



collèges . Des photos leur ont montré la vie, la ville et les gens de Tombouctou. Ils vont approfondir leurs découvertes en classe au cours du 3ème trimestre.

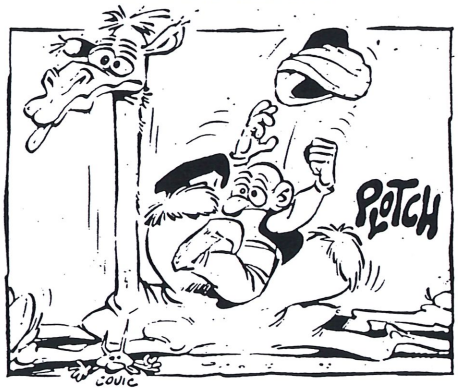
Bal masqué

Le samedi 11 mars, le bal masqué de l'école a eu lieu dans la salle des fêtes, la soirée a commencé vers 21h. M. Soulet a servi d'animateur. Quelques « Drôles de Saintonge » étaient présents pour animer avec l'aide des enfants qui connaissaient certaines danses folkloriques. La plupart étaient déguisés et tous ont dansé « scottishes, bobine, sauce à l'oie » etc. Les crêpes ne manquaient pas et petits et grands se sont bien amusés jusqu'à minuit et demi.



Carnaval

Mme Ganthy écrasant le char de l'an 2000. Son déguisement est particulièrement remarquable, on a du mal à la reconnaître !



Le samedi 11 mars au matin, tous les enfants de l'école ont défilé dans les rues de Bussac. Tous étaient déguisés en sorcières, clowns, fées, cow-boys etc. les CE1 avaient fabriqué un char avec un landau et la grosse tête de la bête de l'an 2000, une sorte de girafe. Ils ouvraient le défilé. Très heureux, les CM chantaient dans les rues. Une demi-heure plus tard, on est revenu dans la cour de l'école pour le lancer de bonbons. Quand les bonbons furent lancés, tout le monde s'est jeté dessus. Puis Mme Ferrer a pris le char, Mme Ganthy est montée dedans mais le char s'est plié et on a bien ri !

Exposition « aux frontières de l'Himalaya »

Le vendredi 4 février, les classes de CE2, CM1 et CM2 sont parties découvrir l'exposition « *aux frontières de l'Himalaya* » organisée par la médiathèque de Thénac.

Arrivés à la salle d'exposition, les élèves ont été reçus par une dame qui s'appelait Françoise. Puis ils se sont partagés en deux groupes A et B. Un demi-groupe travaillait à l'aide de questionnaires sur quatre sortes de panneaux ayant pour thèmes la géographie, l'histoire, la religion et la société et le développement. Pendant ce temps l'autre demi-groupe découvrait l'artisanat avec Françoise et le groupe B commençait par l'audiovisuel. Il y avait d'abord un dessin animé « Meena » qui racontait la vie d'une petite fille qui voulait aller à l'école comme son frère ; puis un film parlait de « Dhawli », une fille de 11 ans qui, elle aussi voulait aller à l'école comme les garçons. Les deux films montraient que la vie des filles est difficile et que le désir d'aller à l'école est important. Au bout d'une heure, les groupes ont changé de façon à ce que tous participent à tous les ateliers.

Cette exposition a été une découverte pour la classe de M. Ferrer mais pour la classe des CM1-CM2, il s'agissait plutôt d'un approfondissement des renseignements qu'ils avaient déjà sur les pays de l'Himalaya, Inde, Tibet et népal.

Enfin cette exposition a été très intéressante. Le travail d'artisanat était très beau. Tous les objets présentés avaient été faits par des femmes népalaises et la vente de ces objets leur permettait de pouvoir mieux choisir leur avenir. Certains enfants sont retournés avec leurs parents à l'exposition le lendemain pour acheter des objets.

Le projet des CM1-CM2

Depuis le mois de décembre, la clase de Mme Ganthy travaillait sur l'Asie à travers des pays comme le Tibet, l'Himalaya, la Chine, l'Inde, le Népal et des explorateurs comme Marco Polo. Maintenant ils vont explorer l'Afrique, ils ont commencé par un exposé sur le Maroc et une exposition sur Tombouctou présentée en classe par l'une des personnes du comité de jumelage Saintes-Tombouctou. Puis le 7 avril, ils vont se rendre à la salle des Jacobins à Saintes, pour découvrir René Caillé.



Ce travail documentaire leur permettra de réaliser des carnets de voyage sur des pays imaginaires, ils seront à leur tour explorateurs de leurs pays.

INFORMATIONS PRATIQUES

Fête de l'école: elle aura lieu le samedi 17 juin après midi dans la salle municipale et sur le parking en raison des travaux à l'école.

Inscriptions scolaires : pour la rentrée 2000, elles se feront au cours du mois de mai. Il est préférable de prendre rendez-vous par téléphone auparavant.

Bibliothèque

Passage bibliobus : le vendredi 7 avril

Bébés lecteurs : c'est super, nouvelles séances en mai.



Dernière minute : appel à l'aide.

Une de nos lectrices, un peu distraite, a utilisé comme marque page, un billet de 500F qu'elle a malencontreusement oublié dans un livre de la bibliothèque. Elle ne se souvient plus des coordonnées de l'ouvrage et malgré nos recherches, nous ne l'avons pas retrouvé. Si par hasard, un de nos lecteurs tombe sur ce signet un peu particulier, prière de nous le rapporter de toute urgence afin de pouvoir le restituer à sa propriètaire. Forte récompense.

Horaires d'ouverture :

Tous les mardis, de 14h à 18h en période scolaire et de 16h30 à 18h pendant les vacances scolaires.

Photos-travaux

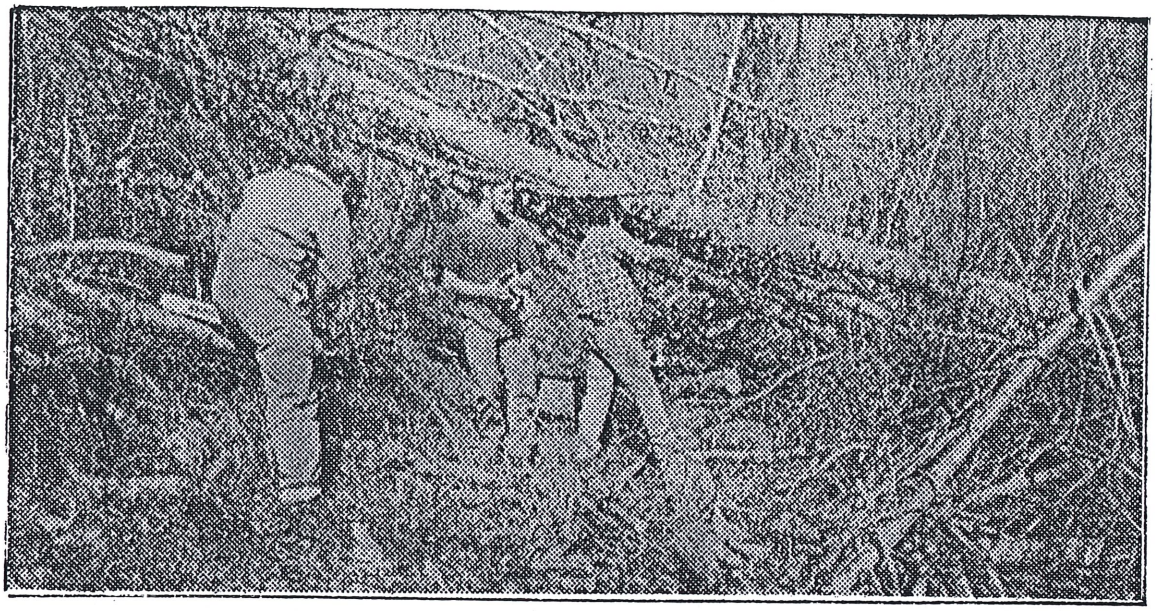
TRAVAUX TERMINES

Souténement du chemin de Montvolant (à la sortie des guilloteaux).

Les arbres en tombant avaient entraîné le flan du fossé. Deux murets édifiés aux endroits les plus dangereux permettent de circuler de nouveaux. Néanmoins, le bord du chemin rendu fragile par le déboisement risque de s'éroder par endroit. Il faudra sans doute y revenir. Photo en couverture.

Dégagement des chemins.

Ce ne fut pas une mince affaire. Contacter les innombrables propriétaires riverains, organiser le nettoyage, prévoir le matériel et les hommes et surtout effectuer le travail !



Sentier le long de l'Escambouille en amont du pont de chez Réal. Les employés municipaux aidés de deux jeunes embauchés à cet effet par la CDC, avancent difficilement sur un chemin particulièrement encombré.

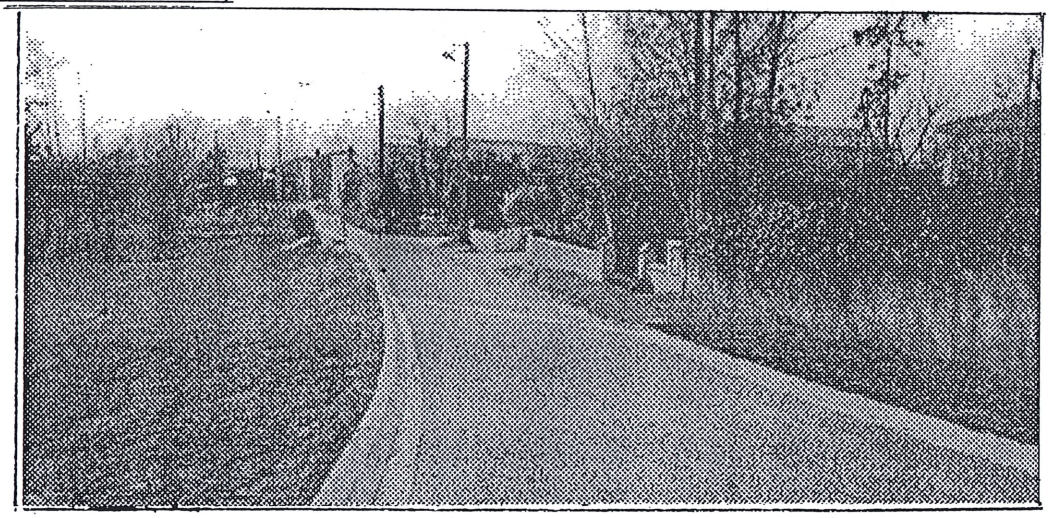
Chemin de la Sablière (les Motillons)

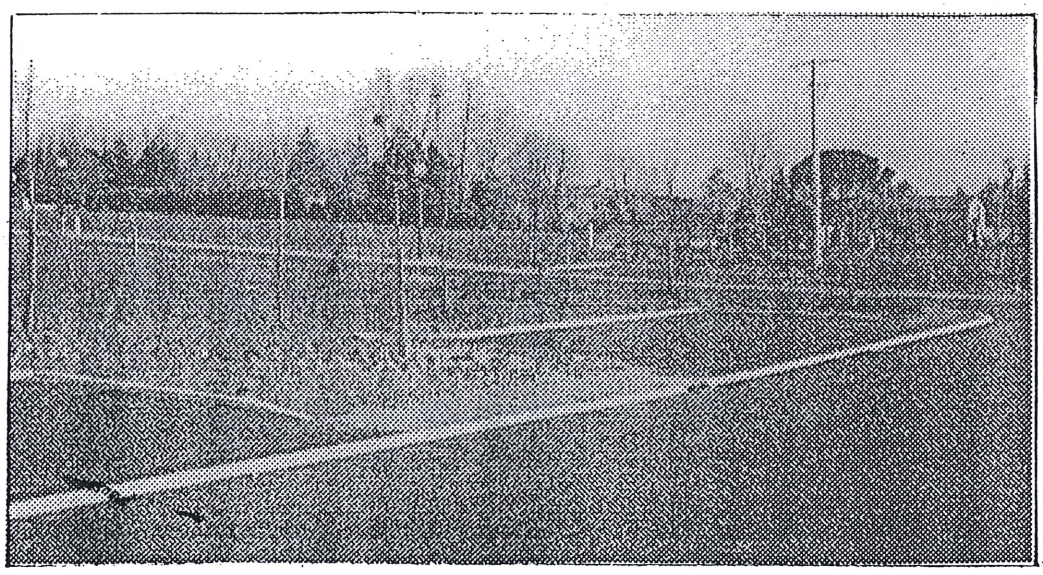
Bordures de trottoir et écoulement des eaux pluviales.

3ème tranche du lotissement des Grands Champs.

Voirie, éclairage public et plantations. Il manque encore la pelouse sur les espaces verts.

Arbres plantés : érables champêtres pour l'unité du centre du village, un noyer et un chêne vert pour compenser un peu tous ceux qui ont été détruits, un tulipier de Virginie pour ses couleurs d'automne, un laurier sauce pour ses feuilles odorantes, un noisetier et un amandier pour les écureuils (les vrais et les faux !).





TRAVAUX EN COURS.

Piste cyclable.

Elle assurera la circulation des piétons et cyclistes entre le Pontreau et la Grand'Porte ainsi que l'annonçait déjà Bussac info dans le n° 74 de janvier dernier (p13). Le chantier se déroule en deux temps (distance maximum à respecter entre deux feux de chantier, financement différent des deux sections prévues)



- *1ère section* : du Pontreau à l'arrêt bus des Maillaux avec réalisation légèrement différée du petit pont permettant l'écoulement du ruisseau des Guilloteaux ;
- *2ème section* : réalisation de la piste entre les Maillaux et le carrefour de la Grand'Porte.

Photo ci-contre : piste en travaux au niveau du Pontreau.

Chantier de l'école.

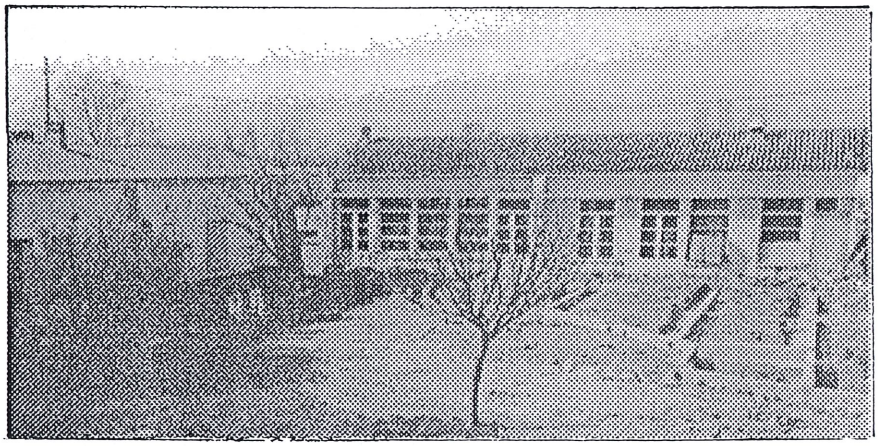
C'est parti... avec un peu de retard.

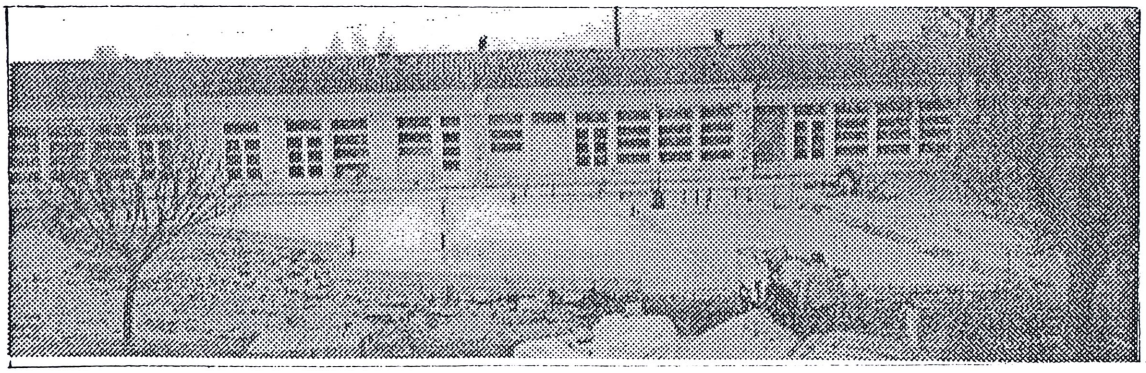
Photo 1 ci-dessous : fondations de la partie neuve. Les jardins des anciens logements de fonction de l'école devront être en partie incorporés à la cour des petits pour en faciliter le dégagement éventuel.

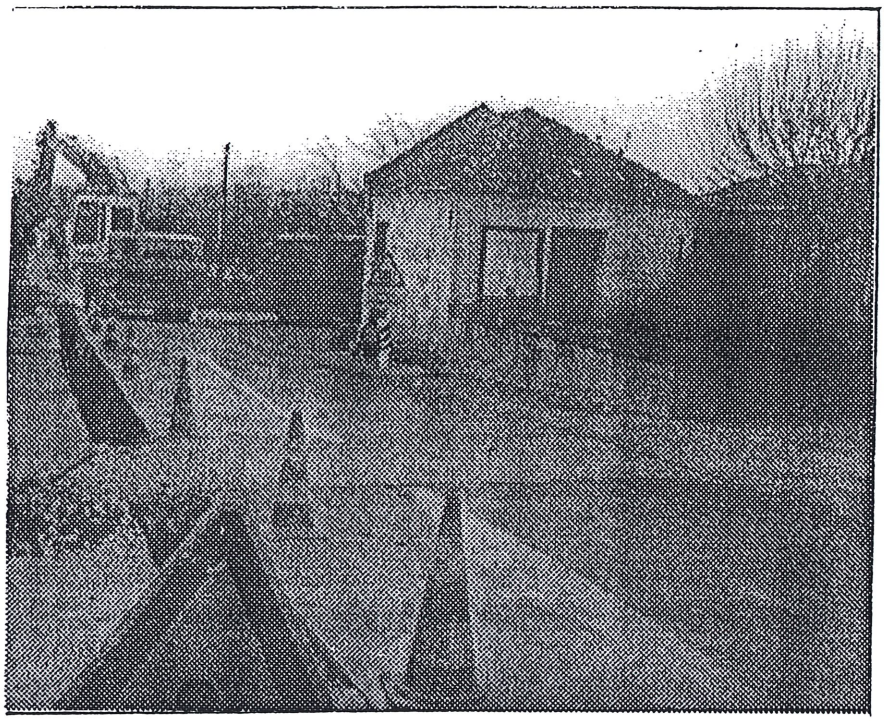
Photo 2 : les écoulements sont en place, la semelle béton est coulée.

Photo 3 page suivante : alimentation supplémentaire en eau, passant chemin de Grand Village.

Stade suivant : le 6 avril, la classe de Mme Ganthy déménage au 1er étage de la salle municipale afin de laisser la place pour l'aménagement de la future bibliothèque- documentation scolaire. Grâce aux enfants et à leurs parents, le déménagement fut très rapide.







LES TRAVAUX EN PROJET

Effacement du réseau basse tension chemin de la Grave et place de l'église.

Devrait se faire à l'automne.

Aménagement du carrefour de « la Croix ».

Ilots centraux, voie individualisée pour tourner à gauche, arrêt bus sécurisé, écrêtement de la chaussée sur la route du Val de Charente.

Bref et vrac

PERMANENCES DU DEPUTE JEAN ROUGER

Cantons de Saintes (Saintes est, ouest et nord)
Tous les lundis et mercredis, de 14h30 à 17h, 2 rue Montconseil à Saintes (à compter du 19 avril 2000).
Sur rendez-vous, en téléphonant au 05 46 74 40 40.

Adresse :

Jean ROUGER
Député de la Charente – Maritime
BP 26
17101 Saintes Cedex
Tel : 05 46 74 40 40
Fax : 05 46 74 15 55
Internet : http://perso.wanadoo.fr/jean.rouger

PRESTATION SPECIFIQUE DEPENDANCE.

C'est une réponse adaptée aux besoins des personnes âgées dépendantes et à la diversité des situations rencontrées, mise en place par le Conseil Général en collaboration avec les organismes de Sécurité Sociale.
Renseignements en Mairie .

CARTE VITALE (COMMUNIQUE DE LA CPAM)

Pour les 200 000 assurés qui utilisent « Vitale » chaque jour, le bénéfice est triple. Ils gagnent en :
- simplicité : le geste est de l'ordre du reflexe ;
- tranquillité : plus de feuille de soins papier à remplir et à envoyer à la caisse ;
- rapidité : le remboursement est fait en quelques jours.

L'année 2000 doit voir le réflexe Vitale se développer largement au bénéfice de tous. Aujourd'hui, le système Vitale a fait ses preuves.

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

Eau satisfaisant les normes de qualité sur un prélèvement effectué à l'école le 14 mars. taux de nitrates = 9,5mg/l (valeur limite autorisée = 50), paramètres microbiologiques = 0, ph = 7,25.

AIDE DU FISAC AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS

Un fonds de secours FISAC-tempête de 25 millions de francs a été attribué au département de la Charente-Maritime, pour les dommages matériels (tempête du 27 décembre dernier) subis par artisans et commerçants. Date limite de dépôt des dossiers : 1cr mai 2000.

Qui contacter ?

CCI de rochefort et de Saintonge
Tel : 05 46 84 11 84
Fax : 05 46 99 13 28
CCI de La Rochelle

Tel : 05 46 00 54 00
Fax : 05 46 00 54 02

Chambre de Métiers
Tel : 05 46 50 03 03
Fax : 05 46 50 00 09

VACANCES JEUNES

Comme chaque année le Conseil Général organise des séjours pour enfants de 6 à 12 ans au Centre de vacances du département à Liginiac en Corrèze pendant les vacances de printemps et d'été.
Pour tous renseignements et inscriptions, plaquette en mairie ou contacter le Conseil général, service des centres de vacances, tel : 05 46 00 25 39 et 05 46 00 25 38.

EVACUATION DES SOUCHES D'ARBRES

Une liste des entreprises de travaux publics pouvant évacuer les souches du domaine public et privé a été déposée en mairie par la CDC. Voir également à la rubrique « travaux publics » sur minitel ou annuaire.

LE TRI SELECTIF DES DECHETS (COMMUNIQUE PAR LA CDC)

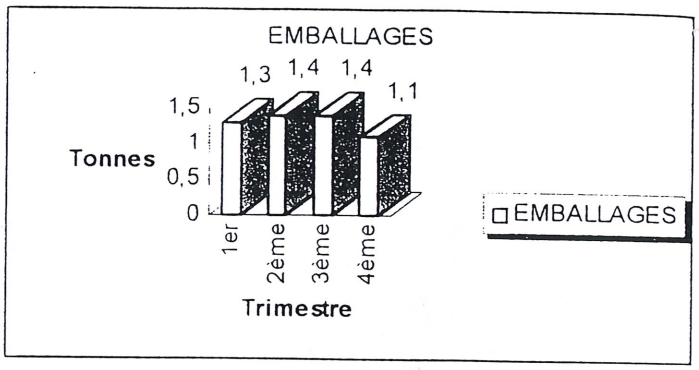
Au seuil de l'an 2000, la Communauté de Communes du Pays Santon a souhaité s'engager davantage dans la lutte contre la pollution et la protection de l'environnement en mattant en place le tri des déchets.

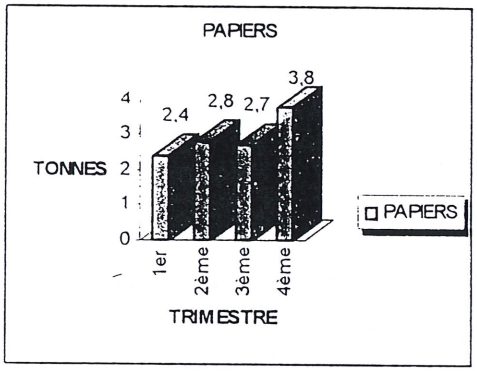
En effet, nous devons nous préparer à atteindre les buts fixés par la loi de 1992 qui nous interdira, entre autre, dès 2002 toute décharge d'ordures ménagères brutes.

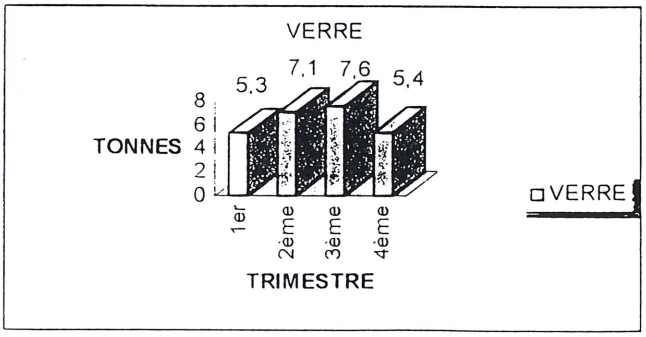
C'est pourquoi depuis le mois de septembre 1998, nous valorisons les déchets parle recyclage et permettons d'économiser les ressources naturelles et les matières premières. Le tri pour le recyclage des déchets est un pari à tenir pour l'avenir de notre planète et celui des générations futures. Vous pourrez le constater, l'évolution des tonnages a été rapide depuis le lancement de la collecte sélective (néanmoins, on observe un ralentissement sur les amballages et le verre).
Les résultats sont encourageants alors continuons !
Trier c'est bien ! Mais après ?
Nos emballages ménagers vont au centre de tri de Salles Sur Mer près de La Rochelle. Là, des hommes et des femmes effectuent le tri manuellement. Ces emballages sont ensuite envoyés vers des usines de recyclage où ils vont « commencer une nouvelle vie ».
Alors pensons aux conditions de travail du personnel du centre de tri et prenons soin de vider les emballages à recycler (notamment les briques de lait et les boites de conserve), de ne pas mettre d'objet ou de produit dangereux (seringues, emballages de produits toxique...), et surtout pas d'ordures ménagères. Leur tâche en sera plus facilité et leur travail plus agréable.

Une question, un doute, appelez-nous au 05 46 93 89 74.

Evolution des performances de tri de Bussac sur les 4 trimestres de 1999 :







DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Arrondissement de NARBONNE

MAIRIE

DE

11200 VILLEDAIGNE

Tél. 04 68 43 80 06
Fax 04 68 43 86 24

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Villedaigne, le 30 mars 2000

Le Maire de Villedaigne

à

Monsieur G. CHAPUIS
Maire
139, route Val de Charente

17100 BUSSAC SUR CHARENTE

Monsieur le Maire, et Cher Confrère,

Je reçois ce jour confirmation, de la part de ma trésorerie, du versement de votre soutien financier d'un montant de 1 400 F + 8600 F (souscription). Les événements que vous connaissez ont considérablement perturbé nos services administratifs et les informations Trésorerie-Commune ont eu du mal à circuler convenablement. J'ose espérer que vous nous en excuserez.

Aujourd'hui, plus de quatre mois après ces terribles inondations, nombre de personnes ne peuvent toujours pas réintégrer leur logement car beaucoup reste à faire pour reconstruire. Il est plus que certain que la nuit du 12 au 13 novembre 1999 laissera aux Villedaignois des cicatrices épaisses. L'Aude est un très beau département, doté d'un climat très envié. Mais la nature, très certainement forcée par la main de l'homme, nous a prouvé encore une fois qu'elle est maîtresse, forte, et à quel point cruelle si l'on tente de l'apprivoiser.

Ebranlés par cette terrible catastrophe, les habitants de Villedaigne essaient malgré les difficultés, de reprendre une vie « normale », grâce à cet énorme élan de solidarité qui s'est créé autour d'eux. Cette solidarité, exprimée par des particuliers, organismes sociaux, organisations de secours, collectivités de la France entière, offrant spontanément leur aide, vous nous l'avez témoignée par votre aide financière. Aussi, la Population, le Conseil Municipal et moi-même, très touchés par votre geste, vous remercions très chaleureusement pour votre soutien et pour la générosité dont vous avez fait preuve dans ces moments difficiles.

Qu'il me soit permis également d'exprimer toute ma gratitude à vos administrés et/ou autres donateurs qui se sont si humblement manifestés à votre initiative.

Recevez, Monsieur le Maire, et Cher Confrère, l'expression de ma plus vive considération.

Le Maire,
Robert LOÏS

MAIRIE DE VILLEDAIGNE (Aude)

1980-2000, le Foyer rural a 20 ans.

Avant 1980 la Commune accueillait 3 associations qui avaient en charge l'animation locale.
Il y avait :
la boule bussacaise
les majorettes « les gentianes
le comité des fêtes qui parrainait en plus un club de jeunes.
La volonté municipale aidée par un certain nombre de bussacais permit de réaliser une assiciation « Foyer rural municipal » qui réunit en son sein les associations existantes et qui eut pour mission de créer des activités nouvelles. L'assemblée générale du 26 janvier 1980 approuve ce choix.
Les nouvelles activités regroupées par section avaient pour but de jouer la solidarité entre elles. Celles qui dégageaient du prifit aidaient celles qui n'en avaient pas. Le principe est toujours en vigueur aujourd'hui. C'est ainsi que depuis 1980, sont apparus :
la gymnastique volontaire,
la remise en forme,
le jumelage avec Oron la Ville (Suisse),
le tennis,
le tennis de table,
le football,
le labo photo,
le journal local Bussac-info aujourd'hui réalisé par la Municipalité,
la bibliothèque (redevenue depuis, purement municipale par souci de gratuité)
l'informatique,
le club des aînés,
la couture,
le dessin/peinture
le roller skate.
On peut également ajouter à cela la réalisation de l'arbre de Noël pour les enfants de l'école, la participation au Rallye automobile de Saintonge ainsi que l'assistance à l'école de Kabara au Mali.
Bien sûr une association doit être vivante et les activités doivent être animées mais encore faut-il trouver des bénévoles. Le tennis de table a momentanément perdu ses équipes de compétition pour n'être actuellement qu'un divertissement, la couture et le dessin/peinture sont en sommeil. L'informatique a été cédée en totalité à l'école.
Pour recevoir toutes ces activités, la Commune a fait beaucoup d'efforts pour construire et entretenir locaux et terrains. Les installations à disposition, même si quelquefois on souhaiterait un peu plus, permettent de travailler dans des conditions très acceptables et sont parfois enviées par nos voisins.

Donc aujourd'hui cette association a 20 ans. Pour féter cet événement les dirigeants et la Municipalité vous proposent de se retrouver le week end des 8 et 9 juillet prochains à la salle municipale pour une action « portes ouvertes ».

Les différentes sections proposeront des animations en relation avec leurs activités.
Des réunions préparatoires sont actuellement en cours et le programme sera communiqué ultérieurement. Mais d'ores et déjà, invitation est faite pour retenir ces dates, sachant que le samedi soir 8 juillet nous pourront tous nous retrouver autour **d'un buffet campagnard GRATUIT** offert par la Municipalité et le Foyer rural et qui sera suivi d'une soirée dansante.

Foyer rural

Toutefois pour mettre en place une organisation sérieuse, il sera adressé en temps voulu un questionnaire pour inscription des participants. Chacun comprendra aisément que seuls les inscrits pourront être acceptés.

Au plaisir de se retrouver les **8 et 9 juillet prochains pour les 20 ans du foyer rural.**

Roland Monget

La boule bussacaise

Informations aux licenciés – Mars 2000

Au cours de la dernière réunion de bureau, un calendrier des concours amicaux pour cette année a été établi :

- Vendredi 5 mai à 20h, concours communal (1)
- Samedi 27 mai à 20h, concours communal
- Samedi 10 juin à 20h, concours ouvert à tout le monde (2)
- *Vendredi 16 juin, concours officiel en nocturne (réservé aux licenciés)*
- Vendredi 30 juin à 20h, concours communal
- Jeudi 13 juillet à 20h, concours ouvert à tout le monde
- Vendredi 4 août à 20h, concours communal
- Samedi 26 août à 20h, concours ouvert à tout le monde
- Samedi 9 septembre à 20h, concours communal
- Dimanche 24 septembre à 14h, concours officiel (réservé aux licenciés)
- Samedi 7 octobre, tête à tête (3) suivi **du REPAS DE FIN D'ANNEE.**

Samedi 4 novembre loto de la boule bussacaise

(1) Les concours communaux sont réservés aux habitants de Bussac et à leurs invités. Les équipes seront formées à la mélée. Le concours se déroulera en quatre parties. A chaque tour, les équipes seront reconstituées par tirage intégral. Le classement final sera individuel (parties gagnées et points marqués).

(2) Les concours ouverts à tout le monde se feront en doublettes constituées et tout le monde pourra participer. Une publicité sera faite auprès des clubs voisins et par affichage.

(3) Ce concours est uniquement réservé aux licenciés de la boule bussacaise.

Le mercredi après-midi ainsi que le dimanche matin, vous pouvez venir vous amuser. Il est toujours plus agréable de se retrouver à plusieurs doublettes. Invitez vos amis.

Amicalement,
Le Bureau

Jumelage

SOIRÉE ANTILLAISE « NEW LOOK »

Devant le gros succès remporté depuis plusieurs années par cette soirée à thème, le comité de jumelage l'a reconduite cette année, le samedi 1er avril (ce n'était pas un poisson ... et on l'a constaté par la présence de nombreux convives).
Le buffet préparé par un nouveau traiteur a fait l'admiration des invités. En partant des entrées variées et copieuses pour terminer par des desserts typiques, chacun a pu y trouver satisfaction.
L'animateur Jacky Saint Gil à son synthétiseur et sa chanteuse Patricia ont apporté l'ambiance souhaitée.

DIMANCHE 4 JUIN : BROCANTE

Pensez dès à présent à sortir de vos greniers tous les trésors qu'ils recèle.
Prix du stand par mètre : 20 F

ANNIVERSAIRE DES 20 ANS

Le comité de jumelage va se réunir pour voir sous quelle forme il participera à la célébration des 20 ans du Foyer rural le samedi 9 juillet.
Il réfléchit aussi à la préparation des 20 ans du jumelage Bussac – Oron en juillet 2001, lors de notre visite chez nos amis oronais.

Marie-Claude Allinand

La section **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**
du Foyer Rural de BUSSAC
organise
une ***randonnée pédestre*** le

DIMANCHE ***21mai 2000***

Circuit de randonnée de bussac

Le rassemblement est prévu â 8h30 sur la place d'Oron la Ville à Bussac sur charente

Le circuit est en grande partie composé de chemins et de sentiers accessibles en vélo .Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents.Des postes de ravitaillements seront mis en place le long du circuit

Prévoyez votre pique nique et des jeux d'activités (boules ballons). L'apéritif sera offert par la section G.V vers 13 heures au foyer rural.

Foyer rural

PROGRAMME RANDONNEES PEDESTRES

Du 3 AVRIL 2000 au 30 JUIN 2000

DATES	DEPARTS		RANDONNEES
	HEURES	LIEUX	
LUNDI 03 04 2000	14 H 00	TAILLEBOURG – Le Port	COULONGES
LUNDI 10 04 2000	14 H 00	GRANDJEAN	CIRCUIT DU SAUVAGET
LUNDI 17 04 2000	14 H 00	DOMPIERRE S/CHTE – Terrain boules	LE SENTIER DES AMOUREUX
JEUDI 27 04 2000	14 H 00	LA CHAPELLE DES POTS – Eglise	LE VALLON D'HENRI
JEUDI 04 05 2000	14 H 00	LORMONT BAS	CIRCUIT DES ARCS
JEUDI 11 05 2000	14 H 00	TAILLEBOURG – Port	LES RENFERMIS – PORT D'ENVAUX – LE PEU
LUNDI 15 05 2000	14 H 00	SAINTES – Piscine d'été	COURBIAC – LES RIVES DE LA CHARENTE
LUNDI 29 05 2000	14 H 00	CHANIERS – Parking communal Bac	LE MOULIN DE LA BAINE - BELLEVUE
LUNDI 05 06 2000	14 H 00	FONTCOUVERTE – Montignac	CIRCUIT DE LA TONNE
JEUDI 15 06 2000	14 H 00	SAINTES – Piscine d'Hiver	LE MAINE – LES ARCIVAUX – ST SORLIN – LA PRAIRIE
LUNDI 19 06 2000	14 H 00	BURIE – Mairie	ABBAYE FONT DOUCE
LUNDI 26 06 2000	14 H 00	LE DOUHET – Le Château	LE DOUHET – JUICQ et la FONTAINE ROMAINE

Pour le bon déroulement des randonnées et par souci de sécurité, chacun doit faire preuve de discipline et de compréhension en respectant le rythme de marche de l'organisateur et suivre les consignes : rester groupé, marcher à droite sur le bitume. MERCI et BONNE ROUTE.

PENSER A : ETRE A L'HEURE
ETRE BIEN CHAUSSE
EMPORTER DE L'EAU

ST SAVINIEN organise chaque mois une sortie d'une journée. S'adresser à Mr GONZALES Denis au 05.46.90.24.06.

INFORMATION :

L' Assemblée Générale de la section G.V aura lieu le vendredi 26 MAI au Foyer Rural à 18h30 précise :

ordre du jour:

rapport d'activité
rapport financier
rapport moral
questions diverses.

Tous les possesseurs de la carte du foyer rural y sont conviés

Comme chaque année un repas au restaurant réservé aux membres actifs de la section suivra l'issue de cette assemblée nous vous en communiquerons le menu et le prix en temps voulu. Réservez donc votre soirée du 26 mai 2000.

Afin de prévoir l'intendance pour la journée du 21 mai, il vous est demandé de nous communiquer le nombre de personnes qui vous accompagneront (bulletin à retourner à la section avant le 12 Mai 2000)

---

m,mme _____ participera à la randonnée pédestre du 21 mai

nombre de marcheurs adultes:_ _ _ _ _

enfants:

nombre de participants au pique-nique adultes:_ _ _ _ _

enfants:_ _ _ _ _